

RAPPORT NARRATIF INTERMEDIAIRE N°2

- Ce rapport doit être complété et signé par la personne de contact.
- L'information fournie ci-dessous doit correspondre à l'information financière qui apparaît dans le rapport financier.
- Veuillez compléter le rapport en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur **(vous pouvez trouver ce formulaire à l'adresse suivante <Spécifier>).**
- Veuillez agrandir les paragraphes si nécessaire.
- **Veillez-vous référer aux Conditions Particulières de votre contrat de subvention et envoyer une copie du rapport à chaque adresse mentionnée.**
- L'Administration contractante rejettera tout rapport incomplet ou mal complété.
- La réponse à chaque question doit couvrir la période de reporting telle que spécifiée au point 1.6.

1. Description

1.1. Nom du bénéficiaire du contrat de subvention:

1.2. SOLIDARITÉS INTERNATIONAL

1.3. Nom et fonction de la personne de contact:

Haïti : Camilla Stecca, Chef de mission SOLIDARITÉS INTERNATIONAL

France : Caroline Courtois, Responsable Desk SOLIDARITÉS INTERNATIONAL

1.4. Nom des partenaires de l'Action:

Fondation Architectes de l'Urgence (FAU),
Entrepreneurs du Monde (EDM),
GRET,

1.5. Intitulé de l'Action:

Projet intégré de reconstruction, d'aménagement urbain et de développement économique du quartier de Christ-Roi

1.6. Numéro du contrat:

FED/2012/310-886

1.7. Date de début et date de fin de la période de reporting:

Début de la période de reporting : 31/12/2013

Fin de la période de reporting : 30/09/2014

1.8. Pays ou région(s) cible(s):

Haïti, Port au Prince

1.9. Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles¹ (si différents) (y inclus le nombre de femmes et d'hommes):

Les 20.000 habitants² du quartier de Christ-Roi dans la commune de Port au Prince et plus spécifiquement :

- **260 ménages** seront connectés à une solution d'assainissement, soit approximativement 1300 personnes ;
- **40 ménages** bénéficieront d'un appui pour la reconstruction d'un logement neuf ;
- **135 ménages** verront leur logement renforcés/réparés ;
- **200 ménages** connectés de manière formelle au réseau d'électricité national ;
- **150 commerçants** issus du petit commerce informel (majoritairement des femmes) qui recevront un soutien afin de viabiliser leurs activités ;
- **20 artisans ou prestataires de service qualifiés** qui recevront un appui visant à consolider leur entreprise ;
- **5 entrepreneurs** confirmés qui bénéficieront d'un appui dans le développement de leur structure.

1.10. Pays dans lequel/lesquels les activités sont réalisées (si différent du point 1.7): Pas de différences

2. Evaluation de la mise en œuvre des activités de l'Action

2.1. Résumé de l'Action

Suite à la première année du projet (cf. RI n°1) qui a été consacrée aux travaux préparatoires à la réalisation des ouvrages dont notamment deux documents stratégiques (un schéma d'aménagement et un schéma d'assainissement), cette période correspond à la première phase opérationnelle :

- Finalisation d'une solution d'assainissement familiale ;
- Finalisation de 6 solutions d'assainissement multifamiliales ;
- Lancement des travaux de réhabilitation de la route de la zone Bas-Norgues ;
- Lancement des Initiatives Communautaires ;
- Démarrage du consortium Logement ;
- Poursuite des activités de d'aide au Développement Economique.

¹ Les "groupes cibles" sont les groupes/entités pour lesquels le projet aura eu un apport direct et positif au niveau de l'objectif du projet, et les "bénéficiaires finaux" sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur.

² Selon le dernier recensement réalisé en 2011

ANNEXE VI

Fort de l'analyse ressortie lors du processus de planification urbaine, il a semblé nécessaire de modifier le cadre logique de l'intervention pour réorienter les actions de façon à optimiser le projet en lien avec les besoins exprimés par la population et les institutions. Cette demande a été acceptée par l'Union Européenne et le présent document fait état de l'avancement des activités telles qu'elles ont été définies dans l'amendement fait à la convention le 28 février 2014.

Un temps de capitalisation sur cette première phase opérationnelle a été pris entre juillet et septembre afin d'analyser les mécanismes de mise en œuvre et d'implication communautaire dans le cadre de ce contrat. La mission n°2 de l'URD a été définie dans ce sens et afin d'alimenter la réflexion nécessaire à l'opérationnalisation de la deuxième phase du programme. Le rapport étant attendu pour mi-octobre les conclusions ne sont pas disponibles pour le moment.

Les activités mise en œuvre par Entrepreneurs du Monde permettent de renforcer et diversifier les acteurs économiques du quartier de Christ Roi et ainsi contribuer à l'atteinte de l'objectif spécifique 2 de l'Action : Améliorer durablement les conditions de vie des habitants du quartier en favorisant le développement économique.

Un bureau de l'entreprenariat a été implanté dans le quartier et des permanences y sont tenues deux fois par semaines afin d'informer les habitants/entrepreneurs sur les activités de relance économique. Toutes les personnes qui en ont fait la demande lors d'une à permanence sont invitées en séance de sensibilisation et leurs demandes sont traitées. Un module de formation destiné aux commerçants du quartier relatif à la gestion du budget et un fascicule sur les opportunités de crédits dans la zone ont été édités et diffusés. Des sessions de formations destinées à des personnes ayant un projet de création ou de développement de très petites entreprises ont commencé afin que ceux qui le souhaitent bénéficient d'un accompagnement à la rédaction d'un plan d'affaires qui sera soumis à l'examen d'un comité de crédit pour l'octroi d'un financement. Une fois financée les entreprises bénéficient de formations en gestion d'entreprises.

Les personnes souhaitant réhabiliter ou construire un logement pour le mettre en location bénéficieront également des mêmes appuis techniques et financiers. La reconstruction et la réparation de logements se fera en priorité dans la zone de la ravine, où se concentre la majorité des habitats dangereux et insalubres. A cette fin, un recensement exhaustif sur le bâti dans une zone de 30m de part et d'autre de la ravine a été réalisé. L'analyse spatiale fine des zones d'intervention est en cours. Elle permettra de définir les zones d'intérêt pour les opérations de micro-planning, les zones d'intervention intégrée, renforcement logement/assainissement/infrastructure piétonne et public/etc.

Les maçons, fournisseurs et fabricants de matériaux du quartier auront accès à des formations techniques qui appuieront le processus de reconstruction sur le principe d'un appel à manifestation d'intérêt

Un dossier photographique est disponible en annexe 0 du présent rapport.

2.2. Activités et résultats

Veillez énumérer toutes les activités du contrat exécuté pendant la période de reporting conformément à l'ANNEXE 1.

R.1. Activité 1 - Formation d'un groupe d'habitants référents et sollicitations de ce dernier à la définition, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des activités

Cette activité a été modifiée dans le cadre de l'avenant signé avec EUROPEAID. En effet, la politique nationale de prise en charge des Centres de Ressources Communautaires (CRC) et des plateformes communautaires n'a à ce jour, toujours, pas été publiée. Par conséquent, la pérennité de cette structure n'est pas assurée au niveau étatique. Sans un processus clair et transparent d'élection, de gestion et de contrôle de la part de l'Etat, il semble risqué pour le projet d'engager un tel processus. Cela est d'autant plus vrai la période a été fortement marqué par des tensions politiques nées de la situation électorale nationale bloquée. Les démarches entreprises par la Mairie³ pour créer une plateforme des associations locales au sein de Christ-Roi, conforte l'équipe SI dans sa méfiance à développer ce type de structure dans le contexte pré-électoral actuel.

En revanche, et afin que la démarche de planification et gestion urbaine soit la plus largement répandue dans le quartier, il a été proposé d'appuyer un groupe d'habitants référents (111 personnes, dont 39% de femmes) qui tiendront un rôle d'acteurs actifs dans la définition et la gestion du projet. Vingt (20) ateliers ont été organisés autour de différentes thématiques afin de comprendre le fonctionnement du quartier, ses besoins et ses potentialités. Ces ateliers de travail ont été l'occasion de former les 111 habitants aux pratiques de bonne gestion du territoire et de prévention des risques. Chaque participant a assisté à au moins 10h de formations-actions et dispose d'un résumé opérationnel du schéma d'aménagement traduit en créole (cf. annexe 1 – Synthèse du schéma d'aménagement-version créole). Ce groupe d'habitants référents est réuni tous les mois afin de les informer des avancées du projet. Cette réunion mensuelle est également l'occasion de rapprocher les institutions de la population puisque, selon les thématiques abordées, les institutions sont conviées pour commenter ou expliquer les choix faits par le Projet. Ce processus doit permettre aux membres de la communauté de comprendre la démarche et ses différentes étapes afin qu'ils soient plus à même de participer à la gestion et au développement de leur quartier. Cette approche permet également une meilleure appropriation du projet par les habitants du quartier.

R.1. Activité 2 - Sollicitation des institutions publiques en charge du suivi, de l'évaluation et de la validation du projet

Face à l'importance des projets de reconstruction actuellement en cours à Port au Prince, et sous la pression d'organisations internationales parmi lesquelles SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) a mis en place un comité de validation des documents de planification territoriale. Ce comité regroupe les représentants de :

- La Mairie de Port au Prince,

³ Une plateforme communautaire a été mise en place par la Mairie. L'information n'a pour l'instant pas encore été communiquée officiellement, de même que la liste des représentants de cette plateforme.

ANNEXE VI

- Le Ministère des Travaux Publics Transports et Communications (le MTPTC),
- Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT),
- Le Ministère de l'Environnement (MDE),
- L'Unité de Construction des Logements et Bâtiments Publics (UCLBP),
- La Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA),
- Le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT).

Si ce comité n'a pas mandat de suivre et d'appuyer le déroulement du projet, tel que pourrait le faire un comité de pilotage, il a tout de même permis de discuter de certains choix stratégiques et de clarifier certaines ambitions du Gouvernement. Toutefois, cette rencontre ponctuelle des institutions haïtiennes reste insuffisante par rapport à l'implication attendue dans le cadre de ce projet. Aussi, des relations bilatérales ont été très tôt nouées avec les institutions les plus directement impliquées dans les activités menées :

- Le Ministère des Travaux Publics Transports et Communications (le MTPTC),
- La Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA),
- Le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT),
- L'Unité de Construction des Logements et des Bâtiments Publics (UCLBP),
- La Mairie de Port au Prince.

Ces institutions ont notamment été rencontrées afin d'analyser de concert l'ensemble des diagnostics, évaluations et études techniques réalisés par SI et ses partenaires. Chacune des différentes étapes⁴ de la planification urbaine et opérationnelle a été discutée, amendée et validée par les institutions en charge. Cette méthodologie permet aujourd'hui au projet d'être reconnu par les institutions nationales et d'avoir leur aval pour la réalisation des différents ouvrages prévus (mini-réseau d'assainissement, voirie, ravine, terrains de sport).

En plus de l'accord-cadre signé avec la DINEPA en 2012, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a produit et signé un accord -cadre avec le MTPTC afin de clarifier les rôles et responsabilités de chacun dans le déroulement des travaux à venir (cf. RI n°1). Ainsi, le MTPTC, via le service des Travaux Publics, a mis à disposition du projet son expertise en génie civil et travaille actuellement avec les équipes techniques du projet à la définition et au dimensionnement des ouvrages. A la fin de l'année 2013, le MTPTC a fourni à SI le plan et le chiffrage des travaux de réhabilitation de la route située dans la zone de Bas-Norgues. En 2014, le MTPTC a participé étroitement à la rédaction des documents techniques du Dossier d'Appel d'Offre, au processus de sélection de l'entreprise en charge des travaux. En tant que maître d'œuvre, le MTPTC a accompagné SI dans le suivi et la supervision des travaux en participant aux réunions de chantier hebdomadaires, en proposant et validant les modifications des ouvrages en liant l'avancée des travaux et enfin, en réceptionnant les ouvrages réalisés pour son compte.

Ce modèle de collaboration sera poursuivi dans le cadre de travaux de sécurisation de la ravine Nicolas.

⁴ Les institutions ont notamment participé à l'atelier de clôture du processus participatif mené avec la population, qui a vu les choix s'établir quant aux priorités du quartier.

ANNEXE VI

La Mairie de Port-au-Prince a délivré les autorisations de travaux nécessaires (cf. annexe 10) à ce projet ainsi que celle du futur projet de la 1^{ère} ruelle Nazon : Réhabilitation d'un stade. L'implication de la Mairie, progressive sur la période, est aujourd'hui un des piliers de la réalisation des projets. La Mairie a pris en charge l'évacuation d'un shelter sur l'emprise de la zone des travaux de Bas Norgues et cherche aujourd'hui une solution plus durable pour le propriétaire. La Mairie participe désormais à toutes les réunions hebdomadaires sur les chantiers menés par SI et organise des réunions avec les comités ou associations en lien avec les projets.

Dans le cadre du projet de la 1^{ère} ruelle Nazon, le préalable à toute opération d'investissement est la signature d'un accord entre la Mairie, le propriétaire du terrain et le comité de gestion de ce terrain. Sur le modèle de partenariat public-privé, cet accord vise à définir les modalités de gestion de l'espace et de rémunération, en lien avec l'entretien, permettant par exemple à terme de rendre la Mairie propriétaire de l'espace.

A l'instar du comité mis en place par le CIAT, un espace de discussion inter-institution pour l'opérationnalisation et le suivi des projets est nécessaire afin de mobiliser l'ensemble des compétences et responsabilités disponibles mais éparpillées entre les différents acteurs étatiques.

Dans le cadre des projets d'infrastructure et logement, une relation multipartite a été instaurée entre les partenaires du projet, le MTPTC (infrastructures et logement) et la Mairie de Port-au-Prince (espace public et logement). Le fonctionnement de cette relation demeure l'élément déterminant et indispensable à la réalisation de la deuxième phase opérationnelle.

R.1. Activité 3 - Coordination de l'ensemble des activités du projet de réhabilitation du quartier

Le travail de coordination initié a été poursuivi avec les acteurs directs du projet (EdM, GRET, SI), mais également les autres organisations travaillant dans le quartier. En effet, un important travail de compilation des différentes actions menées par d'autres acteurs internationaux, tels que Catholic Relief Services (CRS), GLOBAL COMMUNITIES (GC) et Pan American Development Foundation (PADF) ou nationaux, comme le Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés (GARR), a été réalisé.

Aujourd'hui, seul GC travaille encore dans la zone. Des rencontres, au minimum mensuelles, sont organisées afin d'échanger sur l'avancée des travaux, ceux projetés et les interactions possibles. Le projet 1^{ère} ruelle Nazon est un exemple de projet mené en coordination hors accord contractuel.

En menant un travail régulier avec ces organisations, le Projet a pu déterminer clairement les actions de chacun et informer les institutions, soucieuses de savoir ce qui se déroulait sur son territoire. En se nourrissant des échanges qui ont été menés, certaines organisations ont également modifié et intégré leur action pour s'intégrer pleinement dans la stratégie de développement préconisée par le schéma d'aménagement.

Le schéma a depuis été diffusé aux autres organisations travaillant dans le quartier.

R.1. Activité 4 - Coordination du projet avec les activités et les enjeux urbains extérieurs au quartier

Lors de la première année, SOLIDARITÉS INTERNATIONALE a mis à profit ses compétences en matière d'eau et d'assainissement pour assurer l'animation de discussions entre les différents partenaires

ANNEXE VI

choisis dans le cadre de l'appel à proposition EuropeAid/ 133-124/N/ACT/HT par la délégation de l'Union Européenne :

- La Croix-Rouge Française,
- Concern,
- Care,
- Help,
- Welt Hunger Hilfe.

Ces discussions ont eu pour objectif de connaître les particularités des zones d'intervention, de connaître les difficultés rencontrées et les propositions envisagées par chacun pour harmoniser les solutions techniques et de faciliter les discussions avec la DINEPA. Il s'agissait également de répondre à une inquiétude forte de la DINEPA face à la multiplication des solutions techniques, des démarches et des innovations dont la gestion communautaire et institutionnelle serait ensuite difficile à assurer. Aussi, SOLIDARITÉS INTERNATIONALE s'est attachée à favoriser les échanges entre les partenaires de l'Union Européenne afin d'éviter que chaque acteur apporte une solution diamétralement différente aux mêmes problèmes.

Ces discussions se poursuivent à intervalle plus ou moins régulier et intègrent désormais le GRET et GOAL. Une deuxième série d'atelier est programmé pour fin octobre en vue d'enrichir les discussions de la capitalisation de la première phase (SI) et des difficultés techniques rencontrés par l'ensemble des partenaires dans le cadre de la mise en œuvre des projets dit d'approche intégrée. De ces ateliers est attendu de dégager les tendances communes aux différents quartiers afin de les porter à la DINEPA pour l'assainissement comme aux autres institutions en fonction des autres problématiques abordées (CR des ateliers disponibles en annexe 2.1 et 2.2).

R.1. Activité 5 - Suivi évaluation tout au long du programme

Le Groupe Urgence, Réhabilitation et Développement (URD) a été mandaté pour réaliser le suivi et l'évaluation du projet. Une première mission a eu lieu entre le 16 juin et le 29 juin 2013 et avait les objectifs suivants :

- Analyser le montage, les parties prenantes et les objectifs du projet et émettre des recommandations ;
- Analyser le cadre logique du projet et notamment ses indicateurs afin de créer une matrice de suivi des indicateurs de résultats et d'activités.

Dans le cadre des réflexions menées par SI et ses partenaires logements, une deuxième mission a eu lieu en septembre 2014 et avait pour objectifs :

- Objectif global de la mission 2
Analyser au regard des schémas d'aménagement, d'assainissement et des études spécifiques économiques et méthodologiques produites par le Consortium, leurs modalités de validation, leurs enjeux et leur adéquation au programme et au contexte.
- Objectifs spécifiques de la mission 2
Objectif 1- Évaluer les prises de décisions et les processus issus des schémas d'aménagement, d'assainissement et des études économiques et du logement

Objectif 2- Évaluer les mises en œuvre au regard de l'avancement des travaux en cours sur 3 opérations (Bas-Norgues, assainissement phase 1 et ravine)

Le rapport intermédiaire est attendu pour mi-octobre et le rapport final pour mi-novembre.

Un contrôle interne au programme est réalisé au quotidien par les équipes. L'outil de suivi des indicateurs a été mis à jour afin de suivre plus finement les indicateurs du contrat et est actualisé par l'ensemble des partenaires chaque mois.

Un audit interne (service AGIR, SI) a par ailleurs eu lieu en août 2014.

R.1. Activité 6 – Un plan d'aménagement urbain est produit et validé par tous les acteurs et reconnu comme un document officiel servant de base à la réhabilitation du quartier

La concertation a eu lieu entre les mois d'avril et de juillet 2013. Au cours de ces ateliers, différents thèmes inhérents à l'aménagement du quartier ont été abordés. Une période de traitement des données, d'analyse, de rédaction et de rencontres techniques avec les autorités s'est déroulée entre les mois de juillet et de septembre 2013. A l'issue de cela, un schéma d'aménagement a été produit par la FAU, en concertation avec la population, et validé par un comité de validation des documents de planification territoriale (cf activité R 1 – activités 2). Le comité de validation des documents de planification territoriale a émis un avis positif sur le document le 20 septembre 2013 (cf. RI n°1). Les modifications demandées dans les réserves ont été réalisées par la FAU et SI sans suite dès lors.

Tel que décrit dans le rapport « Etat des lieux sectoriel et formulation du volet "Appui Institutionnel" – composante II du «Programme d'appui à la Reconstruction et à l'Aménagement de Quartiers» - Haïti » commandité par l'UE, un certain nombre de questions demeurent avant de pouvoir véritablement achever cette activité.

Si le plaidoyer direct de SI pour cette validation auprès de la municipalité pourrait apparaître comme une possibilité, celui-ci n'est pas envisagé car si la « finalité » de ce document réside dans sa reconnaissance officielle, il apparaît pour SI que le succès véritable de cette reconnaissance passera par une implication « politique »

R.2. Activité 1 - Travaux de sécurisation et d'aménagement sur l'ensemble de la Ravine Nicolas

La première année du projet (2013) et la majeure partie de la deuxième année (2014) a été consacrée à la réalisation des études techniques. Les études réalisées ont été les suivantes :

- le modèle hydrologique permettant d'évaluer le volume des eaux charriées par la ravine Nicolas ainsi que de délimiter les zones inondables ;
- les études géophysiques et géotechniques permettant de caractériser la nature du sol, donnée indispensable pour le dimensionnement de l'ouvrage ;
- la modélisation des charges pour le dimensionnement des ouvrages (cf. notice en annexe 3). Un mécénat de compétence a été signé avec une entreprise privée française afin de fournir l'appui technique aux équipes en places ;
- les plans de l'ouvrage (cf. Annexe 4).

La définition du tracé et des possibilités techniques d'intervention ont été défini avec le MTPTC puis discutés avec les habitants référents et enfin validés par le MTPTC en avril 2014 (cf. PV en Annexe 5).

De la même manière que pour le projet Bas-Norgues, le MTPTC a contribué à l'écriture du dossier d'appel d'offre et une fois finalisé et signé par SI et l'entreprise, le contrat sera envoyé pour signature au ministère.

Parallèlement au travail préparatoire d'ingénierie, une importante réflexion a été menée afin d'évaluer les stratégies possibles pour accompagner le relogement des ménages vivant dans la ravine, fortement exposés aux risques sanitaires et climatiques. Le nombre de maisons impactées a été estimé à 41 et a fait l'objet d'un rapport détaillé et imagé fourni à la Mairie. Une équipe de la Mairie est intervenue dans la ravine le 11 juillet 2014 pour procéder au marquage des emprises à libérer.

Cette réflexion est en cours avec la Mairie afin de déterminer les alternatives possibles que celle-ci sera en mesure de proposer aux personnes impactées par les travaux. Le seul accompagnement identifié par les partenaires pour faciliter le travail de la Mairie serait l'intégration des maisons impactées par les travaux, si et seulement si les travaux de confortement permettent de respecter les règles de construction du bâtiment édictées par le MTPTC dans le montant plafonné par les recommandations de la politique nationale du logement. Ces maisons identifiées par les partenaires logement seront intégrées en priorité dans le volet logement mais il s'avère dore et déjà que ce mécanisme d'accompagnement ne couvrira pas la totalité des maisons impactées.

L'appel d'offre ouvert national a été publié en août 2014. La fin de la mise au point du marché et la signature est prévue fin octobre pour un démarrage en novembre.

R.2. Activité 2 - Réhabilitation d'un axe majeur secondaire (rue Monplaisir)

Suite à des demandes répétées de la part de la population riveraine de la rue Monplaisir, une évaluation des besoins a été lancée dans la zone de Monplaisir. Cette évaluation a confirmé l'importance des besoins en termes d'éclairage public en plus des besoins de formaliser les connexions au réseau EDH. Aussi, il a été décidé de procéder à l'électrification de la zone.

Dans ce but, SI s'est rapproché d'Electricité D'Haïti (EDH) afin de connaître les modalités et les standards techniques. Il a été convenu que SI ne réaliserait pas les travaux avant qu'au moins la moitié des ménages bénéficiaires de ce projet (200 ménages au total) ait fait la démarche de demander une connexion au réseau. Cette démarche est attestée par la présentation à SI par le ménage du reçu de paiement fait à EDH au titre de la caution du compteur.

Intéressé par la démarche, EDH a appuyé le Projet en :

- réalisant les études techniques (plans, dimensionnement et coût) des ouvrages ;
- participant à 2 réunions d'information publiques sur les démarches à entreprendre pour se brancher légalement au réseau EDH ;
- créant au sein d'EDH une cellule dédiée au traitement des demandes de connexion au réseau provenant de Christ-Roi ;

Au 20 janvier 2014, 100 dossiers ont été déposés et payés auprès de l'EDH et les travaux ont pu démarrer au 17 février 2014. La réception a été prononcée par l'EDH le 30 mai 2014 (Certificat de réception en annexe 6.1 et article concernant l'EDH disponible en annexe 6.2)

R.2. Activité 3 - Réhabilitation du réseau viaire secondaire et aménagement de petits espaces publics

Cette activité a débuté avec le projet VIHDECH d'aménagement de corridor dans le cadre des Initiatives communautaires et la réfection de corridor dans le cadre des travaux de drainage et d'assainissement semi-collectif.

Ces travaux d'aménagement de corridors et de petits espaces publics se poursuivront lors de la deuxième phase opérationnelle en lien avec les opérations de construction de logements neufs et de remembrements (R.3. Activité 5 et R.3. Activité 6).

R.2. Activité 4 - Appui aux initiatives locales par la constitution d'un fonds pour le financement de projets communautaires

Un fonds de 30.000 euros a été mis à la disposition des associations locales du quartier. Ce fond a pu être mobilisé par celles-ci lors des appels à projets lancés par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL.

Il était initialement prévu de s'appuyer sur les mécanismes du Fond d'Initiatives Locales Urbaines (FILU) mené par le GRET et financé par la Fondation de France. Le FILU présentait l'avantage de proposer un mécanisme de sélection des projets extérieur à Christ-Roi par la création d'une commission regroupant plusieurs types d'acteurs actifs à l'échelle de Port au Prince. Après un travail préparatoire approfondi, il a été décidé de ne pas utiliser ce mécanisme dont la nature n'était pas suffisamment adaptée au tissu associatif local de Christ-Roi fragile qui nécessite un accompagnement plus approfondi. En effet, les associations locales de Christ-Roi doivent être accompagnées par des formations en suivi et gestion de fonds supérieurs aux associations ciblées par le FILU.

Aussi, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a développé une méthodologie d'appui et de sélection des projets communautaires, inspirée d'une initiative similaire menée l'année dernière par SI dans le quartier de Christ-Roi. Ainsi, un programme de formations-actions a été mené auprès des organisations locales pendant deux (2) mois afin de les aider à bâtir leurs projets. Vingt (20) heures de formations théoriques seront dispensées sur une durée de deux (2) mois. A la fin de ce processus, un comité externe à SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a sélectionné les projets en fonction de critères préalablement établis. Un premier appel a été diffusé en novembre 2013. Neufs associations ont déposé un projet et des clarifications ont été demandées sur ceux-ci. Cinq associations ont ensuite apporté les clarifications demandées et ont participé au processus de formation afin de les appuyer dans le montage de leur dossier de projet. Les formations se sont terminées au cours du mois de mars et le comité de sélection des projets qui s'est réuni au cours du mois d'avril, a validé quatre (4) projets : un projet de réhabilitation de corridor, un kiosque *dlo*, deux projets « soft » de sensibilisation à l'environnement. Le comité de sélection était composé d'un représentant de la Croix-Rouge Française, un représentant de CARE et d'un représentant de la municipalité de Port au Prince. Ces représentants ont été sélectionnés pour leur connaissance du tissu associatif des quartiers et leurs compétences techniques.

Les deux projets de sensibilisation seront liés au R.4. Activité 4, non démarrée dans le quartier pour le moment.

Après validation un accompagnement technique plus approfondi de la part de SI (dimensionnement kiosque, plan, etc.) a été nécessaire. Notamment le kiosque dlo dont les démarches ont été initiées auprès de la Direction des Quartiers Défavorisés (DQD) dans l'optique d'intégrer ce kiosque au réseau des kiosques publics. Malgré de nombreuses réunions sur site et dans les locaux de la DQD, aucune solution satisfaisant socialement (en lien avec la création du comité), techniquement et économiquement n'a pu être trouvée sur la période de reporting. Le choix a été par l'association de construire ce kiosque de manière privé afin de répondre à un besoin d'amélioration de l'accès à l'eau dans la zone et de poursuivre en parallèle les discussions avec la DQD. Les travaux ont démarré le 11 septembre 2014 et l'achèvement est prévu pour fin novembre.

Le projet de réhabilitation de corridor a démarré le 22 août 2014 et devrait être finalisé d'ici la mi-novembre 2014.

Les dossiers sont disponibles en annexe 7.1 et 7.2.

R.2. Activité 5 - Construction ou réhabilitation d'une ou plusieurs infrastructures de service (santé, éducation...)

Emblématique et central au quartier, l'infrastructure sportive située 1^{ère} ruelle Nazon est l'un des rares espaces publics au sein de Christ-Roi. Inutilisable depuis le séisme de 2010, la réhabilitation de cette infrastructure sportive a été identifiée comme l'un des projets prioritaires à réaliser. Aussi, SI s'est positionné pour assurer cette réhabilitation en coordination avec l'ONG GLOBAL COMMUNITIES qui procèdera au déblaiement du terrain. SI réalisera des travaux visant à :

- Refaire le revêtement du terrain,
- Nettoyer et réhabiliter les vestiaires,
- Reprendre les gradins et les doter d'une toiture,
- Refaire l'enceinte extérieure,
- Construire un podium pour l'organisation d'événements festifs.

A la fin de l'année 2013, l'ensemble des plans (cf. annexe 8), du dimensionnement et du chiffrage de l'ouvrage ont été validés avec les représentants de la communauté lors de séances de travail pouvant prendre la forme d'intervention de dessin en direct.

Le dossier d'appel d'offres a été diffusé courant février 2014 et les propositions techniques et financières ont été reçues fin mars 2014.

Parallèlement aux aspects contractuels, un important travail de mise à disposition du terrain par la famille à la Mairie de Port-au-Prince est en cours depuis le début de l'année 2014. Ce travail vise définir une modalité de mise à disposition d'un terrain privé au public, les modalités de gestion et d'entretien de l'espace, particulièrement le vestiaire qui sera équipé de toilette à disposition de tous les utilisateurs du terrain. Un accord a été trouvé entre les parties prenantes et le protocole devrait

être signé courant novembre 2014. La ratification de l'accord est néanmoins soumise à la signature du maire de Port-au-Prince, très difficilement joignable en cette période pré-électorale.

R.2. Activité 6 - Aménagement de la zone de Bas-Norgues (voirie, pont et terrain multisport)

La zone de Bas-Norgues a fait l'objet :

- D'une reprise complète du pont enjambant la ravine ;
- Du traitement de 70m linéaires de voiries actuellement impraticables et qui permettra de désenclaver la zone de Norgues ;
- De l'aménagement de l'espace public.

Tant par sa conception que son élaboration ce projet est une réussite en matière d'organisation et de gouvernance. Identifié comme projet déclencheur par la population et les autorités dans le schéma d'aménagement cet espace a fait l'objet d'un important travail de concertation communautaire afin de définir les priorisations d'intervention (dalot, route et espace loisir) et leurs modalités. Ces travaux se sont fait sous la tutelle du MTPTC qui a réalisé les plans (cf. annexe 9), le dimensionnement et le chiffrage des travaux ainsi que la supervision et la réception des travaux liés au pont et à la voirie. La Mairie de Port-au-Prince a quant à elle autorisé les travaux (cf. annexe 10) et prise en charge la libération d'espace (déplacement d'un shelter) et accompagné les réclamations quant aux « propriétaires » qui sont manifestés les premières semaines d'exécution.

L'inauguration de ce stade est prévue pour mi-novembre.

R.3. Activité 1 - Proposition de solution de relogement aux personnes sinistrées

Suivant les mêmes indicateurs, les activités 1 et 2 du résultat 3 ont été fusionnées dans le reporting.

La stratégie logement globale prévoit la sélection des candidats au renforcement sismique en deux étapes :

- En fonction des critères pour la faisabilité du renforcement⁵ ;
- En fonction de la faisabilité de l'assainissement. Après une réunion de présentation d'un cas concret de renforcement sismique et de surélévation le 13 août 2014, Solidarités International a proposé de concentrer les actions sur les bénéficiaires potentiels au renforcement sismique qui seront également susceptibles d'être raccordés à un réseau d'assainissement collectif.

Les différentes étapes sont résumées dans un workflow disponible en annexe 11.

Les études de renforcement ont débuté par le recensement des bâtiments du quartier. Ce recensement consiste en la soumission d'un questionnaire (annexe 12) en vue d'obtenir les renseignements nécessaires à l'identification des logements susceptibles d'être renforcés et donc à

⁵ Les renforcements prévoient systématiquement la compatibilité avec l'ajout d'un niveau supplémentaire (pour les bâtiments existants d'un seul niveau seulement), étant précisé que si celui-ci devait avoir lieu, il nécessiterait impérativement une étude de structure complémentaire.

ANNEXE VI

affiner la stratégie logement. Cette activité a démarré mi-juin avec la présence journalière de 2 ingénieurs de Build Change et d'un ingénieur d'Entrepreneurs du Monde, grâce auxquels l'objectif initial de 400 maisons à recenser a été atteint :

- 487 constructions ont été recensées au total. Parmi ces 487 recensements, 115 n'ont pu être achevés entièrement par manque d'une ou plusieurs informations (par exemple propriétaire non joignable) ce qui laisse 372 recensements complets et exploitables.
- 156 bâtiments sur 372 sont susceptibles de pouvoir être renforcés et représentent 267 ménages, soit une moyenne de 1,7 ménage par bâtiment.
- parmi les bâtiments tagués par la Mairie sur les berges de la ravine 19 peuvent être renforcés.

Il faut distinguer deux cas particuliers :

- Cas particulier des surélévations faites par Entrepreneurs du Monde :
Build Change propose à Entrepreneurs du Monde une sélection de bénéficiaires potentiels qui, en plus de satisfaire aux critères précités, disposent d'un espace extérieur suffisant pour la construction d'un escalier. Entrepreneurs du Monde étudie la faisabilité du rehaussement et communique à Build Change les contraintes techniques supplémentaires à intégrer dans la conception du renforcement du rez-de-chaussée.
- Cas particulier des bâtiments impactés par les travaux d'infrastructure de la ravine :
Il s'agit des bâtiments qui ont été marqués par la Mairie comme devant subir des démolitions partielles pour permettre les travaux de réhabilitation de la ravine. Certains de ces bâtiments peuvent être renforcés, s'ils satisfont aux critères précités. Build Change ne pourra réaliser les évaluations sismiques des bâtiments concernés que lorsque les travaux de démolition auront été achevés.

Parallèlement à toute la mise en place de l'évaluation technique, soit de la conception des plans et devis, une gestion administrative des bénéficiaires a été proposée. Avant de procéder à la signature du contrat qui permettra le début de la construction des logements, les bénéficiaires doivent passer un certain nombre d'étapes qui permettent de valider son dossier. Ainsi, pour faire le suivi administratif de chaque dossier, Entrepreneurs du Monde a procédé au recrutement d'un chargé administratif qui fait l'élaboration de tous les outils nécessaires. Cette personne sera aussi responsable de rassembler toutes les pièces justificatives et les factures que les bénéficiaires payent pour la construction.

A la date de reporting l'ensemble du recensement sur la faisabilité de renforcement est finalisé par Build Change (BC), le diagnostic assainissement est finalisé sur la partie nord de la ravine. Le diagnostic assainissement de la partie sud est en cours et les premières évaluations sismiques sont en cours sur les deux corridors identifiés comme susceptible en priorité d'être équipés de réseau semi-collectif.

Build Change réalise actuellement des évaluations sismiques détaillées comprenant notamment les desiderata du propriétaire, un plan de renforcement structurel et une estimation du coût des travaux. Il s'avère dès à présent que l'état du bâti de la zone implique ou des

démolitions/reconstructions pour les logements les plus impactés ou de lourd et donc couteux travaux de renforcement pour la majorité des logements susceptibles d'être renforcés.

R.3. Activité 2 - Auto reconstruction assistée pour la réhabilitation et reconstruction de maisons jaunes et rouges

Conféré R3. Activité 1

R.3. Activité 3 - Formations techniques aux maçons et aux fournisseurs et fabricants de matériaux

Le bureau loué par SI à Christ-Roi est le site identifié pour :

- Le centre documentaire ;
- l'organisation des séances de sensibilisation des chefs de ménage ;
- les test de sélection des boss avant envoi en au centre de formation de BC.

La construction du centre de formation mobilise les formateurs de Build Change et une équipe d'une dizaine d'ouvriers depuis le début du mois de juillet, sur le site de Build Change, à Pacot. Il s'agit de 6 plateformes techniques de formation pratique, représentant un bâtiment à taille réelle à 6 étapes différentes de sa construction, dédiées à l'apprentissage des boss-maçons de Christ Roi. Ils seront ainsi formés aux techniques de la construction parasismique et para-cyclonique, puis évalués pour être certifiés. Les premières formations ont débuté mi-septembre et peuvent accueillir jusqu'à 18 boss en même temps.

Entrepreneurs du Monde a commencé à entreprendre une identification de ces professionnels et certains pourront être formés pour produire des parpaings de qualité et bénéficier d'un crédit pour acquérir des équipements de qualité. Un appui technique sera alors proposé par Build Change et les productions pourront être contrôlées et supervisées. Ceci permettra un approvisionnement local de parpaings pour les constructions prévues dans le projet par les propriétaires et/ou les artisans du quartier. D'autre part, ces fabricants seront aussi accompagnés en gestion d'entreprise par l'équipe d'Entrepreneurs du Monde (programme « Osez l'entreprise »), qui est déjà partenaire sur le volet de développement économique.

Le fabricant de blocs, M. Jean Jeantis, a été formé à la fabrication de blocs de bonne qualité et respectant les normes de construction en vigueur en Haiti. Une journée de formation technique sur site a été fournie à l'entrepreneur et ses 6 employés. Pendant cette journée, 250 blocs améliorés ont été produits. Après des tests de résistance compressive, la production a été évaluée à une moyenne de 9,47MPa (comparée à une production avant la formation évaluée à 2,86MPa). Ainsi, le fabricant sera prochainement officiellement certifié par Build Change pour sa capacité à produire des blocs de bonne qualité.

D'autre part, des artisans de la construction en ossature bois qui souhaitent créer leur entreprise auront la possibilité de s'intégrer dans le cursus d'accompagnement déjà existant au sein du programme « Habitat » d'Entrepreneurs du Monde, pourront bénéficier de formations en gestion et d'un accompagnement individuel pour formaliser leur entreprise et rechercher des financements si cela s'avère nécessaire.

R.3. Activité 4 - Sensibilisation de l'ensemble de la population à l'importance de la construction parasismique

Activité non débuté durant la période de reporting.

Des supports papiers d'information (flyer, manuel, etc.) seront mis à disposition dans le bureau de Christ-Roi à l'ensemble des personnes qui le souhaitent. Plus spécifiquement, des séances de sensibilisation auprès des chefs de ménage seront organisées dans le bureau ainsi que sur les chantiers qui offriront l'opportunité d'organiser des séances publics de sensibilisation in situ.

R.3. Activité 5 - Construction d'un projet pilote de logement avec un mode de financement des ménages innovant

Entrepreneurs du Monde réfléchit avec ID Microfinance pour la mise en place du projet pilote de Crédit Logement. Des rencontres de travail ont été faites afin d'établir la politique de crédit. Il a été constaté que pour définir les critères de sélection, il fallait attendre l'élaboration de la stratégie de sélection des bénéficiaires de la subvention. En effet, la sélection des candidats potentiels pour l'obtention d'un crédit dépendra du profil du bénéficiaire de l'aide financière à la construction, au renforcement ou au rehaussement.

R.3. Activité 6 - À l'occasion des reconstructions mise en place de petits remembrements urbains

L'étude de remembrement vise à concevoir le réagencement du positionnement de certains bâtiments temporaires (shelters, abris en tôle, etc.) à des fins d'optimisation de l'espace et d'amélioration de l'espace public, tirant profit des dégâts engendrés par le séisme à des fins d'aménagement.

Pour cela, le Gret a d'abord recueilli les différentes données nécessaires à l'étude de remembrement et initié la réalisation d'un système d'information géographique sur le logiciel libre QGIS.

Le premier travail de représentation du bâti, même s'il était peu précis, a permis de donner à Build Change une première base de travail pour une spatialisation de leur enquête de recensement. En coordination avec Build Change, puis en se basant sur les résultats de leur enquête de recensement, le Gret a catégorisé les habitations en fonction de leur potentiel de remembrement, puis les a cartographié par SIG (cf. carte en annexe 13).

La superposition de ces données sur l'environnement bâti et du schéma d'aménagement a permis de mettre en évidence les zones qui offrent le plus de potentiel pour des opérations de micro-planning.

Sur base de l'image aérienne prise par drone (OIM), la représentation du bâti a ensuite été affinée et corrigée, afin de mieux comprendre l'agencement des bâtiments et d'en déduire leur potentiel réel de remembrement.

En lien avec Solidarités et ses actions d'aménagement de la ravine, de corridors et d'assainissement collectif, les groupes de maisons à reconstruire pourront ainsi être sélectionnés, permettant le lancement des études de conception, en lien avec les familles résidentes.

R.4. Activité 1 - Élaboration du plan d'assainissement du quartier de Christ-Roi

Pour appuyer les réflexions de la DINEPA dans leur recherche de stratégie d'intervention adaptée aux quartiers informels, l'écriture d'un schéma d'assainissement a été décidée. Ce schéma d'assainissement permet à la commune de Port-au-Prince de disposer d'un outil de référence unique qui préconise les solutions techniques pour chaque zone du quartier en fonction de ses particularités sociales, physiques et structurelles.

Ce travail s'est articulé autour de :

- Une étude bibliographique des solutions d'assainissement développées dans le monde ainsi qu'un diagnostic des modèles mis en œuvre ans le Pays ;
- Un diagnostic de la situation actuelle dans le quartier ;
- Un travail d'animation d'ateliers de réflexion (5 ateliers) menés avec des membres de la communauté (13) et des représentants d'associations locales (20) sur les solutions à apporter au quartier en matière d'assainissement afin d'impliquer la population dans le processus de décision ;
- La participation d'un expert international⁶ en charge d'analyser les données et de recommander les solutions techniques les plus pertinentes ;
- Le choix des solutions retenues en accord avec la DINEPA pour des ouvrages d'assainissement collectif et individuel.

Plusieurs exemplaires du document complet ont été rendus aux institutions.

Chaque bénéficiaire ou comité d'un ouvrage d'assainissement reçoit un exemplaire de ce document et des séances d'informations/formations leurs seront organisées.

R.4. Activité 2 - Construction de solutions d'assainissement multifamiliales et familiales

A partir du schéma d'assainissement produit (voir activité R4. Activité 1), des zones d'intervention ont été identifiées en fonction des solutions techniques préconisées.

Afin d'être en cohérence avec les recommandations de la DINEPA, visant à responsabiliser et surtout autonomiser au maximum la gestion de l'assainissement par les ménages, il a été décidé d'appuyer les ménages à l'auto-construction de solutions d'assainissement tel que préconisé par l'UCLBP. La méthodologie consiste à subventionner les ménages, ou les regroupements de ménages, pour qu'ils construisent eux-mêmes leur solution d'assainissement. En dehors de l'appui financier apporté, SI réalise la faisabilité technique des ouvrages (études du sol, plan masse, plan des réseaux, etc.) et le chiffrage. La réalisation de l'ouvrage est ensuite confiée au ménage qui est responsable de l'approvisionnement du chantier, de l'embauche de la main d'œuvre et du suivi de chantier. Les équipes de SI sont en charge de la vérification et validation de la qualité des matériaux, des compétences de la main d'œuvre et de la bonne réalisation des ouvrages. Les travaux sont divisés en étapes et chaque étape fait l'objet d'un contrôle qualité réalisé par des techniciens de SI. La validation de ces points d'étapes conditionne le déblocage de la tranche de paiement suivante.

⁶ Helene Baribeau, expert venue dans le cadre du bureau d'étude ECOPSIS sélectionné après une procédure d'appel d'offres restreint

Toujours pour être en accord avec les recommandations et la politique nationale de la DINEPA en matière d'assainissement, il a été décidé de laisser à la charge des ménages les travaux de plomberie internes aux logements (canalisation d'évacuation, installation de toilettes). En effet, si la politique nationale en matière d'assainissement est encore en cours de réalisation, la DINEPA a clairement exprimé l'interdiction pour les ONG nationales ou internationales de doter les ménages de solutions d'assainissement intégrales (bloc sanitaire + fosse). En effet, selon la loi haïtienne, tout permis de construire doit inclure la construction d'une solution d'assainissement mais cette loi n'est que très peu appliquée. LA DINEPA ne souhaite donc pas que les ONG « favorise » les ménages contrevenants à la loi en les dotant d'une solution d'assainissement gratuite alors que d'autres auront fait les efforts sans appuis extérieurs. Ainsi, la démarche entreprise ici vise à inciter les ménages à se doter de bloc sanitaire en finançant des fosses (septiques ou étanches) évitant les rejets sur la voie publique d'eaux noires non traitées.

Lors de la première phase opérationnelle les ménages intéressés pour recevoir cet appui ont été invités à déposer un dossier de candidature suite à des appels à proposition diffusés dans le quartier à intervalle régulier. Le premier appel à proposition a eu lieu à la fin du mois de novembre 2013 et 3 mini-réseaux d'assainissement regroupant un total de 34 ménages ainsi qu'une solution d'assainissement individuel ont été identifiés. Au cours du mois de janvier 2014, un second appel à proposition a été lancé au sein du quartier afin d'identifier au moins 3 autres solutions d'assainissement multifamiliales.

Aujourd'hui 6 réseaux semi-collectifs sont finalisés et permettent de connecter 93 ménages. Avec l'achèvement de cette première phase, une phase de capitalisation a été engagée par SI. Cette phase a permis de modifier la préparation, l'organisation et le suivi des travaux pilotés par la communauté afin d'améliorer l'appui fourni par SI au comité sur un modèle identique aux initiatives communautaires.

R.4. Activité 3 - Développement d'un ou plusieurs projets pilotes d'assainissement

Le premier projet pilote d'assainissement porte sur la construction d'un bloc sanitaire sur un espace public du quartier. Afin de palier un manque de sanitaires aux abords des lieux publics (terrain de sport, marché ...), SI a choisi de tenter de mettre en place un bloc sanitaire privé. En cohérence avec la DINEPA qui cherche à promouvoir ce type d'initiative, le Projet s'est tourné vers un opérateur privé capable de développer une activité de douches publiques et de sanitaires dans les lieux fortement fréquentés.

Ainsi ce projet pilote d'assainissement a été couplé à la réhabilitation d'un complexe sportif urbain. Le « stadium de la 1ère ruelle Nazon » qui fut chronologiquement, un terrain vague, un terrain de sport, un camp de déplacés après le séisme et maintenant un dépotoir. Afin de lui rendre sa fonction primaire d'espace public et de loisir SI a décidé avec la communauté d'investir dans sa réhabilitation (cf. résultat 2 activité 5).

Autrefois muni d'un vestiaire avec une toilette simple, une réflexion s'est engagée avec le futur comité de gestion du terrain pour doter et entretenir ce vestiaire de deux blocs WC (homme/femme) avec douches et lavabo utilisant l'eau pluviale (réservoir de 12m³ collectant les eaux de ruissellement du terrain) ou le réseau DINEPA en saison sèche pour fonctionner. La réflexion est en

passé d'aboutir sur un accès gratuit aux toilettes durant les horaires d'ouverture du stade. Cette gratuité est compensée par un accès payant (de 10 à 25 gourdes) au stade, le bénéfice permettant l'entretien des locaux.

R.4. Activité 4 - Appui au renforcement des acteurs de la collecte et du traitement des déchets

Entrepreneurs du Monde et Solidarités International travaille depuis le mois d'avril 2014 sur la mise en place d'entreprises de déchets. Un appel à manifestations a été lancé auprès des habitants de Christ Roi ou entreprise intéressée à s'implanter à Christ Roi.

5 dossiers ont été retenus pour entrer dans le processus de formation au plan d'affaire. Trois formations sur la rédaction du plan d'affaire ont été effectuées et un coaching individuel a été réalisé. 3 plans d'affaire « déchets » ont été présentés à Solidarités au mois d'Aout 2014.

De nombreuses contraintes existent au sein de ces plans d'affaire :

- Besoin de financement supérieur aux capacités de SI ;
- Nécessite de subvention l'exploitation durant la 1^{ère} année ;
- Accompagnement nécessaire du porteur de projet ;
- Achat ou location d'un terrain adéquat mais insuffisant par rapport à ceux disponibles dans le quartier.

Les activités de sensibilisation et d'information n'ont pas démarrées au mois de mai car le choix a été fait d'attendre l'opérateur afin d'appuyer le lancement des activités de ce dernier par une grande campagne de sensibilisation.

Si cette approche peut sembler lente elle est indispensable pour identifier un porteur de projet solide. La plupart des expériences tentées sur la région métropolitaine de Port-au-Prince visant à créer une entreprise de toute pièce par une ONG (ou autre) puis d'y implanter un entrepreneur ont échoué.

En effet, le caractère ingrat, pénible et faiblement rentable de l'activité dans le meilleur des cas, ont tendance à décourager les entrepreneurs. Le modèle proposé essaye de limiter ce risque mais implique d'accepter de modifier les choix initiaux pour les adapter à ceux de l'opérateur sélectionné.

Durant le mois de septembre une réflexion collective a eu lieu sur les possibilités de revoir les propositions des opérateurs afin de les rendre possibles par rapport aux capacités d'accompagnement de SI dans le cadre de ce programme.

R.4. Activité 5 - Sensibilisation à l'hygiène à l'ensemble de la population et plus spécifiquement pour les bénéficiaires du programme d'assainissement et au sein des écoles

Dans le cadre des appels à projet pour la mise en place de solutions familiales / multifamiliales, une centaine de dépliants a été distribuée en porte à porte dans la première zone touchée par le projet (zone de Bas-Norgues et Caroline). Ceux-ci rappellent les messages sur les principes de base de l'hygiène et l'assainissement. Chaque nouvel appel à projet est accompagné de cette sensibilisation en porte à porte.

Une série de formation est dispensée aux ménages bénéficiaires des solutions d'assainissement mises en place en janvier 2014. Cette formation personnalisée visera à :

- rappeler les messages de base en termes d'hygiène et d'assainissement ;
- fournir un descriptif des ouvrages mis en place ;
- fournir les clés pour une bonne gestion et un bon entretien des ouvrages (quand et comment contrôler le bon fonctionnement ? Quand et comment vidanger la fosse ? Comment maintenir le filtre ? Etc. ;

Une enquête CAP est menée auprès de tous les bénéficiaires au début et à la fin de chaque projet afin de mesurer l'impact des formations réalisées.

Ces actions seront répétées dans toutes les zones touchées par le projet.

R.4. Activité 6 - Réparations de fuites sur le réseau de la DINEPA

Une visite conjointe a été réalisée en juin 2014 afin d'identifier les fuites sur le réseau dans le quartier et les opportunités de connexion pour une borne fontaine (cf. carte en annexe 14).

De la liste des fuites fournies par le Centre Technique d'Exploitation (CTE), un certain nombre se trouvaient en dehors de la zone d'intervention du programme. Parmi celles localisées dans le quartier le montant total du devis estimatif ne permettait pas à SI de financer la réparation de toutes les fuites identifiées.

SI a lancé durant le 1^{er} semestre 2014 un appel à proposition d'Initiative communautaire. Cette initiative visait à renforcer des porteurs de projets issus du tissu associatif de la zone en finançant et en les accompagnants dans les activités qu'ils mettaient en œuvre.

Dans le cadre de cette initiative un projet de kiosque d'eau a été soumis par une association de quartier. A l'issue du processus d'accompagnement à l'écriture de projet, un comité de sélection composé de la Mairie, du CIAT, de partenaires et de SI, s'est réuni.

L'installation de kiosque dans une zone non ou mal desservie permettant de fournir un service de base à un grand nombre de personne pour un coût moindre face à la création d'un nouveau réseau, le choix a été fait de remplacer l'activité de réparation/extension du réseau par le financement de ce kiosque.

La finalité de ce type de projet n'étant pas uniquement la mise en service d'une borne fontaine mais également le renforcement de l'association porteuse du projet :

- Accompagnement administratif : légalisation de l'association ;
- Accompagnement financier/comptable : formation à la comptabilité ;
- Accompagnement technique : accompagnement du porteur de projet sur les principes de l'auto-reconstruction assistée ;

La signature du contrat pour les travaux a pu avoir lieu en septembre 2014. La fin des travaux est prévue pour novembre.

Pour sortir de la démarche associative privée, la Direction des Quartiers Défavorisés (DQD) a été contactée et une série de visite et réunion a eu lieu entre juin et septembre pour intégrer ce kiosque au réseau public administré par la DQD. Le processus de création de kiosque passe par la création d'un comité de gestion (la DQD fournit un service d'ingénierie sociale), la construction du kiosque, son branchement au réseau de la DINEPA pour un accès à l'eau avec une tarification sociale.

Dans le cas présent les discussions ont porté sur l'appui à la création du comité et au branchement du kiosque. Ce dernier point est problématique car la position topographique élevée du kiosque nécessite un piquage sur le réseau primaire situé rue John Brown (limite du quartier de Christ-Roi au sud) afin de disposer d'une pression suffisante pour amener l'eau.

Ces travaux de connexion pourront être envisagés dans la phase 2 sous réserve d'une solution technico-économique réaliste à la vue des fonds disponibles par SI sur ce type d'activité.

R.5. Activité 1 - Étude du contexte économique du quartier (identifications des acteurs, institutions et filières)

Comme prévu dans le cadre de la proposition de projet, SOLIDARITÉS INTERNATIONALE a fait appel au Gret pour la réalisation d'une étude du contexte économique du quartier et de ses filières porteuses. L'objectif était d'identifier et faciliter les choix d'intervention d'EdM en matière de développement économique.

Extrait du rapport de mission réalisé par le GRET : « *Dans le cadre de ce programme, le Gret intervient en tant que prestataire sur 3 volets différents :*

- *Une étude économique consistant dans l'identification et la connaissance des acteurs économiques, des institutions et des filières sur le quartier de Christ Roi avec une attention particulière pour trois filières : la construction, la gestion des déchets et l'agriculture urbaine. Cette étude s'inscrit dans l'atteinte du résultat 5 du projet de Christ-Roi.*
- *Une étude sur le financement de l'habitat dans l'optique de réaliser un projet pilote de construction de logements, proposant à des ménages des programmes de financement de leur habitation en adéquation avec une offre technique de logement sur laquelle travaillera FAU. Le Gret est sollicité pour participer à la faisabilité d'un instrument de faisabilité de l'habitat et à la conception du produit financier et de ses modalités de mise en oeuvre, en lien avec EDM.*

Concernant le volet économique, l'objectif est [...] de valider et éventuellement d'amender les choix d'interventions en matière de développement économique tel que défini dans le document de projet contractualisé avec la Commission Européenne. Pour cela, il s'agit d'avoir une connaissance intime des acteurs économiques sur le territoire de Christ-Roi, de comprendre les relations de ces acteurs dans un enclassement de territoires élargis (selon une approche filière) et de différencier ces différents acteurs selon leurs forces et faiblesses spécifiques pour apporter une offre de services (financiers et non financiers) elle-même différenciée. »

Ainsi, les conclusions de ce rapport ont été utilisées par :

- EdM, pour mieux cibler le type d'entreprises porteuses de croissance économique dans le quartier et les manières les mieux adapter pour les appuyer et les conseiller ;
- EdM, dans la construction du plan d'affaire du réseau de collecte et de valorisation des déchets ;

- EdM/Build Change, pour l'identification des appuis nécessaires à la filière des métiers de la construction ;
- SI, pour l'identification du système de collecte de valorisation des déchets.

La partie de cette étude consacrée à l'analyse des opportunités de financement du Logement neuf a également permis à EdM de développer avec son partenaire haïtien, ID Microfinance, un outil de financement pilote qui sera mis en place dans le cadre du volet Logement.

R.5. Activité 2 - Facilitation d'accès au crédit et accompagnement de petits commerçants

L'objectif est de former 50 commerçants issus du petit commerce informel en leur permettant d'être informé des conditions d'octroi de prêt des institutions de microfinance et notamment d'ID Microfinance.

Pour ce faire Entrepreneurs du Monde a élaboré un fascicule sur les opportunités de crédits dans la zone ainsi qu'un module de formation intitulé « le crédit et la gestion du budget à destination des petites marchandes ». Des sessions de formations ont lieu dans le cadre des permanences
Fin décembre 2013 :

- **77 personnes ont été accompagnées** et sensibilisées au volet liés à l'appui aux « petites marchandes»
- **6 formations** sur la gestion du budget ont eu lieu et **56 commerçants ont été formés**,
- Ces 56 commerçants sont aussi détenteur d'un fascicule sur les Institutions de Microfinance.

R.5. Activité 3 - Appui à la consolidation d'artisans ou de prestataires de service qualifiés

R.5. Activité 4 - Appui au développement d'entreprises confirmées ou innovantes

Explication sur la fusion des activités 3 et 4 :

- **Activité 3** Appui à la consolidation d'artisans ou de prestataires de service qualifiés
- **Activité 4** Appui au développement d'entreprises confirmées ou innovantes

Ces activités comprenaient exactement les mêmes sous activités décrits comme suit :

L'objectif est d'appuyer environ 25 (20+5) artisans ou prestataires de services qualifiés afin qu'il consolide ou crée leur entreprise. Après une session de formation sur la création d'entreprise, les artisans qui le souhaitent, exposent leur projet au chargé de mission d'EdM. Ce dernier les reçoit de manière individuelle et leur fait passer un questionnaire de sélection. Une fois sélectionnée le chargé de mission les accompagne pour monter avec eux un plan d'affaire. Les plans d'affaire terminés sont présentés à un comité de sélection qui valide ou non le financement. Une fois le financement validé, l'entrepreneur rencontre le chargé administratif qui organise son décaissement. Après le décaissement, l'entreprise est suivie de manière individuelle par un chargé d'accompagnement et de manière collective avec des formations de groupe.

ANNEXE VI

La différenciation de ces activités reposaient essentiellement sur l'existence de deux outils de crédits différents au sein de chez EDM mais ayant le même processus d'octroi. Il s'agissait du FIL qui finançait des entreprises touchées par le tremblement de terre (Entreprises en développement) et Osez l'entreprise qui finançait les entreprises en création par quartiers. Dans le but de ne pas multiplier les programmes, ces deux projets ont été fusionnés au sein d'EDM tout en gardant la même approche et en offrant les mêmes services aux bénéficiaires. La fusion de ces programmes n'a pas de conséquences sur le budget, ni sur les activités du présent programme mais permet cependant à EDM de mobiliser de plus grandes ressources humaines sur Christ Roy, notamment un responsable du suivi /reporting et un agent de recouvrement pour la gestion des crédits.

En terme opérationnel, cette fusion n'a pas d'impact sur les activités. Les activités restent strictement identiques, il apparaît cependant plus logique de les reporter de manière fusionner pour éviter une répétition des activités.

A la date du rapport les entreprises qui ont soumis leur plan d'affaire en comité de sélection sont les suivantes : un restaurant et un tanneur.

- **15 entreprises ont été validées au cours des comités de Janvier 2014 à Aout 2014.**
- **10 entreprises ont été totalement décaissées** et sont entrées dans la phase de post accompagnement avec des formations de groupe et un coaching individuel (visites).
- **Ces 15 entreprises ont permis la création ou la pérennisation de 36 emplois.**

Liste des entreprises en fonction	Montant total HTG	statut	Nbre de visite	Montant décaissé
Alliandy's resto	151700	en fonction	4	151700
Lagresh Atelier de cordonnerie	30000	en fonction	4	30000
Avil Shop tailleur	67459	en fonction	3	67459
Hyacinthe studio de beaute	85375	en fonction	4	85375
Dieu seul maitre Shop	225200	en fonction	6	225200
Bru net Multi services	142685	en fonction	4	142685
Valris production	60050	en fonction	3	60050
Auxdor Production de bonnet	50000	en fonction	1	50000
Détente Bar resto	300000	en fonction	4	300000
Mozart atelier de meubles en bambou	159819	en fonction	2	159819

Dans le cadre de cette activité les résultats à fin Septembre 2014 sont les suivants :

- **35 personnes** se sont inscrites pour le programme TPE. Elles ont toutes bénéficiées d'une séance de sensibilisation au programme d'appui aux TPE
- **4 formations** sur « Je crée mon entreprise » ont eu lieu et **40 personnes** ont participées
- **39 personnes ont été reçues individuellement** pour exposer leur projet de consolidation d'entreprise
- **19 personnes ont été accompagnées** dans la rédaction de leur plan d'affaires

ANNEXE VI

- **129 séances de travail individuel** avec un chargé d'accompagnement ont été effectuées.
- **16 plans d'affaires ont été soumis en comité**
- **15 crédits ont été octroyés par le comité**
- **10 entreprises ont reçu la totalité du financement**
- **36 emplois pérennisés ou créés**

Annexe 15_ Liste de présence des participants aux formations

Annexe 16_ exemple de demande de financement

Annexe 17_ exemple de PV comité de sélection

2.3. Veuillez énumérer les activités qui avaient été planifiées et qui n'ont pas pu être mises en œuvre et donner une explication sur les raisons.

A ce jour, les activités suivantes n'ont pu débuter :

- a. R.2. Activité 5 - Construction ou réhabilitation d'une ou plusieurs infrastructures de service (santé, éducation...);
- b. R.4. Activité 3 - Développement d'un ou plusieurs projets pilotes d'assainissement ;
- c. R.4. Activité 4 - Appui au renforcement des acteurs de la collecte et du traitement des déchets ;
- d. R.5. Activité 3 - Appui à la consolidation d'artisans ou de prestataires de service qualifiés ;
- e. R.5. Activité 4 - Appui au développement d'entreprises confirmées ou innovantes.

Concernant les points a. et b.: la construction du stadium 1 ère Ruelle Nazon n'a pas pu commencer, en raison d'une série de rebondissements quant à la question de la propriété du terrain. Dans le souci de sécuriser à moyen et long-terme l'accès du public à ce terrain, SI a demandé à la famille propriétaire de se rapprocher de la Mairie afin de proposer un moyen de rendre le terrain « public ». Les négociations entre la Mairie et la famille propriétaire ont pris de nombreux mois pour trouver une issue légale satisfaisante pour l'ensemble des parties mais le protocole d'accord n'a pas encore été signé.

Concernant les points c., d. et e. : le soutien à la création d'entreprises, R5 Activité 3 et 4, devait avoir un focus particulier sur trois filières : Agriculture Urbaine, Construction, et déchets. Cependant pour l'instant il n'y a pas encore eu de démarche significative dans ce sens et le soutien à la filière agriculture urbaine a été abandonné au vu des résultats des analyses effectuées.

2.4. Comment évaluez-vous les résultats de l'Action atteints jusqu'à présent? Incluez vos observations sur l'exécution et la réalisation des rendements, des apports et de l'impact par rapport aux objectifs spécifique et global et indiquez si l'Action a eu des résultats positifs ou négatifs inattendus (veuillez quantifier lorsque c'est possible et vous référer aux indicateurs du Cadre logique).

Amorcée dès la fin de l'année 2012, une évolution dans la manière d'analyser et de travailler dans les quartiers informels de la part de l'Etat est observée. En effet, durant l'année 2012 et la

préparation du projet de Christ-Roi, il était régulièrement impossible d'aborder le travail de structuration et de légalisation des quartiers informels. Arguant, à juste titre, que le quartier de Christ-Roi s'était développé de manière illégale et sans aucun respect des normes d'architecture et d'urbanisme, de nombreux représentants des institutions ne voulaient pas le doter d'équipements et d'infrastructures. La solution qui consistait à déloger l'ensemble des personnes vivant à Christ-Roi était clairement préconisée.

Cette vision du travail urbain a considérablement changé sous l'effet des projets actuellement menés en Haïti. Parmi ces projets, celui de Christ-Roi a été particulièrement important. En effet, par le biais de l'étude urbaine réalisée à l'automne 2012 (financement ECHO), SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a construit une relation particulière avec plusieurs institutions telles que le CIAT ou le Service de Planification Urbaine (SPU) du MTPTC. Cette relation a été réactivée au début de l'année 2013 lors du travail de planification mené par la FAU. Ainsi, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL et la FAU se sont attachés à soutenir le CIAT dans sa réflexion quant à la mise en place de lignes directrices pour la réalisation des documents de planification ainsi que d'un processus de contrôle/validation de ces documents. Cela a abouti à la publication en juin 2013 d'un premier guide de planification à Port au Prince. Le document de planification de Christ-roi a ainsi été le premier à être étudié par le comité technique mené par le CIAT.

Même si l'important travail réalisé par le CIAT n'est pas directement le fruit direct du projet, il peut être considéré que le travail régulier mené en étroite collaboration avec les institutions, a participé fortement à la formalisation du processus de planification territoriale.

De plus, la réalisation par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL d'un schéma d'assainissement qui vise à opérationnaliser à petite échelle les directives de la DINEPA en matière d'assainissement est également une réussite de ce projet. En effet, la DINEPA est aujourd'hui confrontée à des questionnements dont les réponses sont à produire localement. Or, la division d'assainissement n'a ni les moyens humains ni techniques pour développer et tester de nouvelles approches. Aussi, en s'appuyant sur de nombreuses rencontres avec la direction de l'assainissement, le Projet a traduit opérationnellement les directives en matière d'assainissement sous la forme d'un schéma d'assainissement. Les solutions techniques et les stratégies de mise en œuvre sont actuellement en cours de test et les résultats seront régulièrement transmis à la DINEPA.

L'expérience du réseau semi-collectif financé par SI en 2012 a pu être visitée pour effectuer un diagnostic de fonctionnement (niveau de boue, paramètres physico-chimique des boues, etc.). Théoriquement arrivée à mi-parcours (1 an et ½ depuis la mise en route pour 3 ans prévue avant vidange), il s'est avéré que le premier compartiment de la fosse, destiné aux matières solides, était entièrement plein et que le niveau de boue atteignait la moitié de la hauteur du deuxième compartiment.

Les conclusions de ce diagnostic peuvent être doubles :

- Les paramètres de dimensionnement des solutions, consommation en eau, etc., sont erronés ;
- Le nombre d'utilisateur réel est supérieur au nombre de personne qui constituent les ménages, c.-à-d. que les toilettes sont également accessibles à d'autres utilisateurs (voisins ?, famille ?, etc. ?).

Une enquête d'utilisation sera dirigée afin d'identifier le nombre réel de ménages connectés et une analyse des paramètres utilisés dans les formules de dimensionnement de ce type d'ouvrage sera

ANNEXE VI

menée. La finalisation de ce diagnostic et sa diffusion permettra à la DINEPA d'enrichir son référentiel technique national.

Cette phase permet de revenir sur les motivations qu'ont pu avoir les bénéficiaires pour participer et se doter de solution d'assainissement. Cette première expérience permet de mettre l'accent sur les leviers positifs d'incitation dans le cadre de l'assainissement. Tous les rouages des mécanismes ne sont pas encore connus mais, par exemple, l'incitation peut se traduire par l'augmentation de la valeur locative d'une maison ou appartement lorsque celui-ci est doté d'un bloc sanitaire « moderne » (information issue des enquêtes post-projet, augmentation pouvant aller jusqu'à 150%).

Devenue une référence sur Port-au-Prince dans l'expérience des systèmes condominaux, SI organise régulièrement des visites pour la DINEPA comme pour d'autres acteurs de l'assainissement. Entre autres SI a été invité à présenter les systèmes semi-collectifs en milieu urbain aux ateliers de préparation de la campagne nationale d'assainissement.

Les activités opérationnelles liées au résultat 4 ont démarrées en juin 2014. Après quatre mois de mise en œuvre, les activités ont débuté en retard par rapport au chronogramme initial mais elles suivent leur cours comme prévu dans le chronogramme, notamment pour la période d'études.

La mise en place du système de sélection des bâtiments qui doit se faire en concordance avec les volets assainissement et infrastructure implique une concertation plus grande. De plus, la mise en place du suivi administratif prend plus de temps que prévu initialement

Les activités opérationnelles liées au résultat 5 ont démarrées en juillet 2013. Après un an de mise en œuvre, les conclusions sont positives sur les premières entreprises financées. Toutes les entreprises sont toujours en activité et ont même largement augmenté leur chiffre d'affaire.

Les activités n'ont pas pris de retard et suivent leur cours comme prévu dans le chronogramme. La compréhension des activités par les habitants du quartier est de plus en plus bonne.

Au total sur les deux axes du programme d'EdM, 80 personnes ont bénéficié d'une formation qui leur permettra de mieux gérer leur budget et leur entreprise et donc d'avoir des conséquences positives sur leur revenue.

A ce stade de la mise en place des activités, les 15 entreprises présentées en comité ont permis la création ou la pérennisation de 36 emplois. Avec un impact indirect sur les familles des employés. L'appui à la création d'entreprises permet une amélioration des conditions de vie à un groupe compris entre 140 et 175 personnes

A l'heure actuelle il est cependant possible de souligner que les restaurants soutenus bénéficieront d'un suivi spécifique pour passer à des équipements bénéfiques pour l'environnement (réchauds améliorés ou réchauds à gaz). L'impact de la baisse de la consommation de charbon peut se mesurer à deux niveaux : une économie réelle pour le restaurateur, une pression moins importante sur l'environnement.

D'autre part, la formation aux petites marchandes permet de faire un premier pas vers la formalisation de leurs crédits en les sensibilisant sur les crédits formels. En effet, il a été révélé par

l'étude réalisée par le GRET qu'à Christ Roi énormément de commerçants passent par des prêteurs sur gage avec des taux d'intérêt démesuré. La sensibilisation leur permet de mieux appréhender le service formel et de ne pas se sentir exclus de cette possibilité.

Le véritable impact sur la dynamisation du tissu économique de Christ Roi ne pourra être mesuré qu'à l'issue des 3ans du programme.

Veillez énumérer les risques potentiels qui peuvent avoir compromis la réalisation de certaines activités et expliquer comment ils ont été traités (veuillez-vous référer aux indicateurs du Cadre logique).

Les retards pris dans la réalisation des activités « Logement » (Résultat 3) et « Infrastructure » (Résultat 2) ont créé un certain mécontentement des représentants des organisations de base de Christ-Roi. Si ce mécontentement ne s'est pas traduit par une rupture des liens construits avec la communauté ou par des événements violents, il est indispensable de prendre en considération cela. Aussi, il a été décidé de prioriser deux dossiers plus simples à finaliser et qui suscitent de fortes attentes :

- l'électrification de la rue Montplaisir, très attendue et relativement simple à mettre en place ;
- l'identification des projets communautaires gérés par les organisations de base ;
- l'organisation d'activité communautaire durant l'été à l'occasion de la coupe du monde et des grandes vacances d'été.

Par ailleurs, l'instabilité de la Mairie de Port-au-Prince (trois administrations depuis le début du projet, quatre depuis la rédaction de la proposition de projet en 2012) a fortement fragilisé les relations entretenues entre le Projet et la municipalité. Si cette situation n'a pas eu d'impact sur le projet pour le moment étant donné les bonnes relations entretenues avec d'autres institutions (CIAT, MTPTC, DINEPA), l'appropriation des documents stratégiques (schéma d'aménagement et schéma d'assainissement) est clairement rendue plus difficile. Aussi, il a été décidé de renforcer le rôle de la Mairie dans le projet lors de la réalisation des ouvrages en :

- présentant à nouveau les projets qui seront réalisés par SI ;
- présentant les plans et le design des ouvrages ;
- demandant à la Mairie de délivrer les autorisations de travaux ;
- demandant à la Mairie de participer au suivi de la réalisation des ouvrages

Cette stratégie visant à repositionner la Mairie comme premier responsable d'une gestion durable du territoire, comme le prévoit son mandat, a permis un engagement très prometteur de la Mairie dans les projets mis en œuvre à Christ-roi mais soulève le problème de l'accompagnement financier de la Mairie aux personnes impactées par les travaux. En effet, les projets d'infrastructures nécessitent un certain nombre de recul de façade (tagage de la Mairie dans la ravine) ou de démolition totale. Or par exemple et dans de pareil cas, les dossiers des propriétaires peuvent être transmis au Comité Permanent d'Acquisition (CPA) qui est en charge de dédommager les propriétaires. Malheureusement, dans ce type de quartier les propriétaires impactés ne disposent pas des titres fonciers leurs permettant d'accéder aux mécanismes classiques. La Mairie est alors en mesure de trouver, à l'amiable, des solutions de remplacement aux personnes impactés. Suite au cas

du shelter déplacé par la Mairie pour libérer l'emprise des travaux de la zone Bas-Norgues, il s'avère que la Mairie ne possède pas et n'est pas en mesure de proposer d'alternatives aux propriétaires malgré son désir et son implication dans les démolitions.

L'absence de solution satisfaisant pour une seule et unique personne (Bas-Norgues) a créé une grande crainte des habitants concernés par les démolitions. **Le risque de blocage du projet en cas non-proposition de solution d'accompagnement ou de relogement des personnes impactées par les travaux est grand.** Ce risque de blocage est également vrai pour les activités satellites de la ravines, dont notamment les activités de logement et d'assainissement.

Le principal risque de la mise en place d'activités d'EdM est lié aux attentes des habitants du quartier. En effet, certains habitués aux dons, ont du mal à accepter la notion d'Entrepreneuriat et de crédit. En effet, le projet précédemment mis en œuvre par Solidarités International avait permis à certaines commerçantes d'obtenir des subventions. Beaucoup d'entre elles étaient donc en attente de cet appui financier. Les activités d'EdM ont une cible très précise, et certains se sentent rejetés du programme.

En ce sens EdM assiste chaque mois à la réunion de communication au sein du quartier afin de communiquer clairement sur la cible des activités d'EdM et la logique de création d'entreprises qui nécessite un investissement total de l'entrepreneur et une prise de risque.

Le risque était très fort concernant l'appui aux petites marchandes. En effet, cet appui n'est pas financier, il s'agit d'un appui au niveau de la formation. Cette formation est organisée sur base volontaire des commerçantes. Beaucoup d'entre elles ont du mal à comprendre l'intérêt de cette formation sans une compensation financière. EdM est conscient de ce risque et a multiplié les sensibilisations.

Après un an d'activités, 101 commerçantes ont déjà été formées à la gestion du budget. EdM compte évaluer les possibilités de partenariat avec une IMF pour remotiver les commerçantes de la zone.

L'autre risque identifié par EdM est l'identification de projets viables et créateurs d'emplois dans la zone. En effet, depuis 12 mois, 277 personnes ont été formées, cependant seulement 14 sont allés au bout du processus de rédaction du plan d'affaires. EdM doit donc continuer de communiquer au sein du quartier, notamment auprès des écoles professionnelles, pour former plus de personnes et identifier au sein de ces personnes les meilleurs profils.

Si nécessaire, veuillez soumettre un Cadre logique révisé en mettant en exergue les changements.

Veuillez énumérer tous les contrats (travaux, fournitures, services) de plus de 10.000€ attribués pour la mise en œuvre de l'action pendant la période de reporting, en indiquant pour chacun d'eux le montant, la procédure d'attribution suivie et le nom du contractant;

- « Projet d'aménagement de la zone Bas-Norgues » : 115 000€, procédure négociée concurrentielle ;
- « Electrification de la rue Momplaisir » : 14 536€, procédure négociée concurrentielle, ELMECEN ;

ANNEXE VI

- « Prestation pour la supervision de 135 renforcement et la supervision de toutes constructions en maçonnerie chaînée » :197 076€, procédure négociée sur la base d'une seule offre, Build Change ;
- « Consultance pour la production de vidéos documentaires » : 11 000€ ; appel d'offre ouvert, Vincent Tremeau.
- « Réalisation d'une évaluation itérative indépendante du projet intégré de reconstruction, d'aménagement urbain, et de développement économique du quartier du Christ-Roi à Port au Prince » : 114 790€; procédure négociée sur la base d'une seule offre, URD ;

2.5. Veuillez fournir un plan d'action mis à jour⁷

⁷ Ce plan couvrira la période financière se situant entre le rapport intermédiaire et le prochain rapport.

ANNEXE VI

Activités	semestre 1					semestre 2					semestre 2					semestre 2					Organisme responsable de la mise en œuvre					
	Mo is 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8		9	10	11	12	
Appui à la reconstruction de logements																										
3.1.1 Enquête sur le logement auprès des personnes déplacées																										SOLIDARITES INTERNATIONAL, GRET, Entrepreneurs du Monde
3.1.2 Proposition de solution de relogement aux personnes déplacées																										GRET, Entrepreneurs du Monde
3.2. Auto reconstruction assistée pour la réhabilitation et reconstruction de maisons jaunes et rouges																										GRET, Entrepreneurs du Monde
3.3. Formations techniques aux maçons et aux fournisseurs et fabricants de matériaux																										GRET, Entrepreneurs du Monde
3.4. Sensibilisation de l'ensemble de la population à l'importance de la construction parasismique																										GRET, Entrepreneurs du Monde
3.5. Construction d'un projet pilote de logement avec un mode de financement des ménages innovant																										GRET, Entrepreneurs du Monde
3.6. À l'occasion des reconstructions mise en place de petits remembrements urbains																										SOLIDARITES INTERNATIONAL, GRET, Entrepreneurs du Monde
Assainissement et accès à l'eau																										
4.1 Elaboration d'un plan d'assainissement du quartier, validé par tous les acteurs																										SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
4.2 Construction de solutions d'assainissement multifamiliales et familiales																										SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
4.3. Développement d'un ou plusieurs projets pilotes d'assainissement																										SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, FAU, Entrepreneurs du Monde
4.4. Appui au renforcement des acteurs de la collecte et du traitement des déchets																										SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, Entrepreneurs du Monde
4.5. Sensibilisation à l'hygiène à l'ensemble de la population et plus spécifiquement pour les bénéficiaires du programme d'assainissement et au sein des écoles																										SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
4.6. Réparations de fuites sur le réseau de la DINEPA																										SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
Développement économique																										
5.1 Étude économique du contexte économique du quartier (identifications des acteurs, institutions et filières)																										SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, Entrepreneurs du Monde
5.2 Définition des outils d'appui au développement économique																										Entrepreneurs du Monde
5.3. Facilitation d'accès au crédit et accompagnement de travailleurs précaires																										Entrepreneurs du Monde
5.4. Appui à la consolidation d'artisans ou de prestataires de service qualifiés																										Entrepreneurs du Monde
5.5. Appui au développement d'entreprises confirmées ou innovantes																										Entrepreneurs du Monde

3. Partenaires et autre coopération

3.1. Comment évaluez-vous les relations entre les partenaires formels de cette Action (c.-à-d. les partenaires qui ont signé une déclaration de partenariat)? Veuillez fournir des informations spécifiques pour chaque organisation partenaire.

Entrepreneurs du monde : Les relations se sont tissées entre Solidarités International, EdM, Build Change et GRET. Les relations entre les partenaires sont efficaces. Des réunions de coordination et opérationnelles sont organisées pour déterminer les points à préciser et les différentes étapes à définir.

A chaque manque de clarté ou d'informations, des réunions de travail sont organisées afin d'approfondir les questionnements soulevés.

GRET : Le GRET a été choisi pour mettre en place, en partenariat avec EdM, les activités relatives au volet Logement du projet. Aussi, durant la période de reporting les activités du GRET n'avait pas encore réellement commencé.

SOLIDARITES INTERNATIONAL : Après une rotation importante de certaines personnes travaillant au sein du consortium :

- Changement Responsable du volet logement chez EdM ;
- Changement Chef de mission EdM ;
- Changement Coordinateur urbain SI.

Et de nécessaires ajustements dans les relations, les partenaires du consortium ont aujourd'hui trouvé leurs marques et œuvre ensemble pour la réussite du programme.

3.2. Comment évaluez-vous les relations entre votre organisation et les autorités étatiques dans les pays de l'Action? Comment ces relations ont-elles affecté l'Action?

La volonté du projet de s'inscrire le plus possible en adéquation avec les recommandations sectorielles a permis de mettre en place des relations de travail constructives avec les différents ministères et institutions de référence.

Particulièrement intéressée par la démarche que SI met en œuvre, la **DINEPA** suit avec beaucoup d'intérêt les avancées du projet. Un premier compte rendu d'activités sera transmis à la DINEPA après la réalisation des premiers ouvrages EHA. La volonté du projet est de communiquer régulièrement et de manière transparente les avancées, difficultés et réalisations du projet, afin que la DINEPA puisse évaluer la démarche et la reproduire. Les relations de confiance construites depuis le début du projet sont de bon augure pour la suite. Les activités de SI dans le programme de Christ-roi sont régulièrement citées en exemple par la DINEPA.

Les relations avec le **MTPTC** sont également plutôt positives jusqu'à présent. Le protocole d'accords est la formalisation d'une relation de travail intéressante menée depuis le début de l'année. Le premier projet d'infrastructure (Bas-Norgues) est le fruit de cette collaboration étroite avec le

MTPTC. Ce dernier devra intervenir dans le processus de validation des dossiers logement. Afin de bien coordonner cette activité avec le MTPTC, une réunion d'échange sera organisée par SI.

Les relations avec le **CIAT** ont pour le moment été excellentes. Le CIAT a joué un rôle extrêmement important dans la clarification et le rôle des institutions dans le processus de planification communautaire. Ayant des relations de travail étroites avec le CIAT et antérieures à l'actuel projet, SOLIDARITÉS INTERNATIONALE a bénéficié d'une bonne compréhension des enjeux politiques et institutionnels liés au projet. En jouant un rôle de facilitateur, le CIAT a mis en place un processus de validation des documents de planification que le Projet a inauguré en septembre 2013.

Avec la finalisation de la phase de planification, le départ de l'ancien coordinateur urbain et la réduction du personnel au CIAT, les contacts se sont espacés. Ceux-ci doivent être réactivés avec de présenter l'opérationnalisation du schéma d'aménagement ainsi que la confirmation officielle de la validation du schéma.

Les relations avec l'UCLBP sont en revanche plus complexes. Comme c'est le cas pour plusieurs autres organisations internationales, il est très difficile d'amener l'UCLBP à jouer un rôle actif dans le projet. Les différentes demandes d'informations ou d'appui, qui ont jusqu'alors été communiquées à l'UCLBP, sont toujours restées sans réponses. Cette situation est peut-être née du fait qu'aucun logement n'a, pour le moment, été construit dans le cadre du projet. Toutefois, l'ensemble des partenaires du projet a suivi avec attention l'avancée des réflexions portant sur les méthodologies de production de l'Habitat. GRET, BC et Entrepreneurs du Monde a participé activement aux différentes réflexions et son expérience a, en partie, nourri les discussions qui sont à l'origine en Octobre 2013 de la directive fixant le montant des subventions au logement. Il a est toutefois à noter que l'UCBP a participé au comité technique de validation du schéma d'aménagement.

Si les relations avec la **Mairie** ont toujours été cordiales, le changement de Maire ne permet pas de développer un vrai travail partenarial avec le niveau politique des institutions en charge de la gestion de Port au Prince. Le Projet entretient toutefois de bonnes relations avec plusieurs techniciens qui se sont maintenus malgré les différents changements à la tête de la municipalité. Tout au long de l'année 2014 les relations se sont renforcées suites aux nombreuses sollicitations de SI et à l'intérêt de la municipalité quant aux projets mis en œuvres.

Si les relations avec les autorités étatiques sont bonnes d'une manière générale, ces dernières n'ont pas d'implications directes au niveau des activités d'EdM. Le **Ministère de l'industrie et du commerce**, du Centre de développement de l'entreprise et de l'entrepreneuriat ainsi que de la Mairie de Port au Prince sont informés des activités.

Ces dernières peuvent avoir une influence sur la mise en place de règles au sein d'un secteur économique ou de nouvelles lois sur l'économie. Il s'agit alors d'accompagner les entrepreneurs dans la mise en place de ses pratiques.

3.3. Le cas échéant, décrivez vos relations avec toute autre organisation impliquée dans la mise en œuvre de l'Action:

- Associé(s) (si existant)
- Sous-contractant(s) (si existant)

- Bénéficiaires finaux et groupes cibles
- Autres tiers impliqués (incluant les autres donateurs, autres agences gouvernementales ou unités gouvernementales locales, ONG, etc.).

3.4. Le cas échéant, décrivez les liens et les synergies que vous auriez développés avec d'autres actions.

GLOBAL COMMUNITIES (anciennement CHF): travaillant dans une zone circonscrite entre l'avenue John Brown(sud), Christ-Roi (est), Luther King (ouest) et la ravine (nord), GLOBAL COMMUNITIES s'est fortement inspiré du schéma d'aménagement défini dans le cadre du présent projet pour l'identification des couloirs à réhabiliter mais également sur la définition des espaces publics. Actuellement, une coordination est à l'œuvre autour de l'espace public situé au niveau de la 1ere ruelle Nazon. En effet, dans le cadre de ses activités de réhabilitation de couloirs, GLOBAL COMMUNITIES prendra en charge le déblaiement de cet espace tandis que SI le réhabilitera. Des rencontres régulières sont organisées à différents niveaux permettant ainsi un partage d'information fluide et constructif.

Le partenaire en charge du volet économique, EdM, a développé des synergies avec le programme **ZAFEN (Produit Crédit TPE de Fonkoze)**. Zafen propose des crédits à un taux bonifié pour les entreprises de production.

Un accord de partenariat est en cours pour 2014. En effet, ZAFEN pourrait compléter le financement dont dispose EdM dans le cadre de ce projet afin d'augmenter l'aide octroyée et permettre de dépasser les objectifs prévus pour le projet.

Des synergies ont également été créées avec le **CDEE (Centre de Développement de l'Entreprise et de l'Entreprenariat)**. Il s'agit d'une antenne du Ministère de l'Industrie et du Commerce, cette structure pourrait permettre de faciliter la reconnaissance légale des entreprises créées dans le cadre de ce projet et également de compléter les services proposés aux entrepreneurs.

3.5. Si votre organisation a reçu précédemment d'autres subventions UE ayant comme objectif d'appuyer le même groupe cible, dans quelle mesure cette Action a-t-elle pu renforcer/compléter la (les) précédente(s)? (Enumérez toutes les subventions UE précédentes pertinentes).

Aucun des précédents projets menés par SOLIDARITÉS INTERNATIONALE n'a été réalisé dans le quartier grâce à des financements d'EUROPEAID. En revanche, deux projets financés par ECHO ont été réalisés dans cette zone. Ces deux projets complémentaires visaient à appuyer le relogement de personnes déplacées par l'augmentation de leurs moyens de subsistance et l'amélioration du cadre de vie. C'est dans le cadre de ces deux projets que SOLIDARITÉS INTERNATIONALE a acquis une connaissance fine et précise du quartier et de ses acteurs. L'ambition de SI d'améliorer et sécuriser les conditions de vie dans le quartier a notamment permis de réaliser une étude urbaine détaillant le fonctionnement du quartier (voies de communication, gestion des déchets, fonctionnement de l'assainissement, disponibilité en eau, etc.) et ses risques (risques d'inondation et glissement de

terrain liés à la ravine, etc.). Cette étude représente le diagnostic sur lequel repose le schéma d'aménagement réalisé par la Fondation Architecte de l'Urgence.

La connaissance du tissu communautaire acquise dans le cadre des précédents projets menés à Christ-Roi a également permis de mettre en place des mécanismes de communication et de mobilisation communautaire fluides au sein du quartier.

4. Visibilité

Comment la visibilité de la contribution de l'UE est-elle assurée dans l'Action?

Un plan de communication a été soumis à l'UE. Une charte graphique commune a été produite. Un logo est notamment apposé sur chacun des documents produits pour et avec la communauté (compte rendu de réunion, invitation, plaquette de communication, etc.). Le logo du projet est construit autour d'un nom de projet évoquant le développement et les changements durables espérés dans la réalité physique et économique du quartier Christ Roi : **"Pwojè pou remanbre Kriswa"**. Ce logo est apposé sur l'ensemble des documents et actions réalisés, en même temps que le logo de l'Union Européenne et de l'organisation qui a réalisé le travail.

Mensuellement, une réunion publique est organisée au sein du quartier afin de communiquer sur l'avancée du projet et répondre aux questions de la population. Selon les thématiques traitées, des représentants des institutions haïtiennes ou d'autres acteurs impliqués dans le quartier sont invités à participer. A la suite de cette réunion, un communiqué écrit est diffusé dans l'ensemble du quartier afin de faire part des questions posées lors de la réunion et des réponses apportées. L'objectif est de maintenir une communication permanente avec l'ensemble des acteurs et cela même durant les périodes où les activités sont peu visibles sur le terrain (études techniques, procédure de passation de marchés, validation institutionnelle, etc.).

Afin de documenter le projet de manière la plus dynamique possible, une série de vidéos de différents formats seront produites et pourront être utilisées à des fins :

- de communication communautaire : atelier de production, projection, etc.
- de communication institutionnelle : site internet, campagne de communication, etc.
- d'information/capitalisation : conférence, séminaire, publication, etc.

La langue de réalisation sera le français mais une traduction en anglais et en créole est prévue.

La réalisation de ces vidéos sera l'occasion de mener un travail de formations/actions avec des membres de la communauté de Christ-Roi intéressés par ce type de démarches. Ce groupe d'habitants assurera la traduction en créole des vidéos afin qu'elles puissent être largement diffusées en Haïti (cf. annexe 18 – Plan de communication).

ANNEXE VI

La Commission européenne pourrait souhaiter publier les résultats des Actions. Auriez-vous des objections à la publication de ce rapport sur le site Internet d'EuropeAid ? Si tel est le cas, veuillez exposer vos objections.

Les partenaires du projet ne voient pas d'objection à ce que la Commission publie les résultats du projet.

Nom de la personne de contact pour l'Action:

Signature:

Localité:

Date à laquelle le rapport était dû:

Date d'envoi du rapport: